

Questions au Feuilleton

[Traduction]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. McKenzie: Madame le Président, je voudrais m'enquérir auprès du secrétaire parlementaire de ce qu'il advient de la question n° 4641, marquée d'un astérisque, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 20 décembre. Je croyais que le gouvernement aurait pu fournir une réponse après les Fêtes. En voici le texte:

Le gouvernement entreprendra-t-il une étude écologique détaillée afin de déterminer les répercussions du projet de lotissement de 350 terrains pour chalets à l'angle nord-ouest du lac Shoal, au Manitoba, sur la qualité de l'eau de la baie Indian et du lac Shoal et, le cas échéant, a) quand l'étude commencera-t-elle, b) quand sera-t-elle terminée, c) établira-t-elle le risque d'augmentation de la production d'algues, de déversements de pétrole ou d'autres formes majeures de pollution, d) comportera-t-elle une étude des effets de l'utilisation de la lagune de traitement des eaux usées située en face de la prise d'eau potable de Winnipeg, située sur la rive de la baie Indian?

Le gouvernement permettra-t-il l'utilisation d'embarcations de plaisance à moteur sur la baie Indian?

Il est question ici de la source d'approvisionnement en eau potable d'une ville de 600,000 habitants. La question revêt une grande importance et un grand intérêt pour les habitants de Winnipeg. J'estime qu'en plus d'un mois on aurait eu suffisamment de temps pour savoir si on effectuera ou non une étude écologique détaillée à ce sujet.

M. Smith: Madame le Président, je ne puis pas dire au pied levé si on est en bonne voie de répondre à la question, mais je serai heureux de m'informer à ce sujet de la part du député.

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, je me réjouis de voir le secrétaire parlementaire de retour. Aurait-il l'obligeance encore une fois, puisque je m'en suis déjà enquis, de voir ce qu'il advient de la question n° 4502 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 27 octobre 1982. Elle a trait aux recettes que le gouvernement fédéral touche des provinces en vertu de l'accord sur les loteries et à ses dépenses à cet égard, et également à deux questions connexes, nos 4531 et 4544; je les avais en effet signalées toutes les trois au secrétaire parlementaire afin qu'il obtienne des renseignements à ce sujet.

M. Smith: Madame le Président, je serai heureux de m'informer et de chercher à savoir si on est sur le point de fournir des réponses au député.

M. Stevens: Madame le Président, maintenant que le secrétaire parlementaire est de retour à la Chambre, j'aimerais lui rappeler que la question que j'ai posée le 29 janvier 1981, non 1982, demeure toujours sans réponse. Elle a trait au voyage autour du monde qu'a effectué le premier ministre en décembre et janvier de l'année précédente. Maintenant que le premier ministre est de retour après un autre petit voyage d'agrément autour du monde, le secrétaire parlementaire pourrait-il s'efforcer d'obtenir une réponse précise à cette question afin que nous sachions ce que ces voyages coûtent réellement aux Canadiens? Il est temps qu'on le leur dise.

M. Smith: Madame le Président, j'aurais été déçu si le député ne m'avait pas questionné au sujet de cette question dès

mon retour. Il va sans dire que ce n'est pas un voyage d'agrément qu'a entrepris le premier ministre, mais un voyage d'affaires très astreignant.

M. Stevens: Sans aucun résultat.

M. Smith: Je serai heureux de m'informer de l'état de la question de la part du député. Je serai très heureux de le faire.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES (N° 2)

MESURE VISANT À LIMITER L'AUGMENTATION DE L'INDICE DE PRESTATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gray: Que le bill C-133, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires (n° 2), soit lu pour la 3^e fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. Baker (Nepean-Carleton).

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, avant d'en venir au vif du sujet, je voudrais dire quelques mots du nouveau Règlement, et notamment de la disposition qui prévoit une période de questions de dix minutes après l'intervention d'un député. J'ai trouvé cette période de questions particulièrement utile après l'intervention du député de Gatineau (M. Cousineau) qui s'est terminée avant la suspension de la séance pour le déjeuner. Ce qu'il a déclaré semblait assez logique à première vue. Il s'était bien préparé, son discours était bien écrit, ce qui ne l'a pas empêché d'être complètement dérouté par quelques questions des députés de l'opposition. Il était complètement perdu. Dans ces conditions, si nous devons maintenir la formule, il faudrait que les députés soient davantage fixés sur leur position. Je suis convaincu qu'à son retour à la Chambre, le député de Gatineau sera bien plus en mesure de répondre aux questions que ce matin.

Ce qui m'a étonné aussi dans son intervention, c'est qu'il exprimait une position diamétralement opposée à celle d'un autre député du parti libéral, qui est pratiquement son voisin, le député de Hull (M. Isabelle). Cela montre que le point de vue des députés est fonction de l'électorat qu'ils représentent. Dans la circonscription de Hull, on trouve beaucoup de fonctionnaires. Celle de Gatineau est une circonscription industrielle qui souffre d'un chômage élevé.

Je me réjouis d'être un des derniers à faire connaître ma position sur le projet de loi C-133. Une fois de plus, la quatorzième ou la quinzième fois au cours de cette session, la guilotine est en place. Le couperet va bientôt tomber pour tronquer les pensions de retraite des fonctionnaires. Je tiens une nouvelle fois à rappeler que notre parti votera contre le projet de loi, et que, bien sûr, nous voterons en faveur de l'amendement proposé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker).